



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles d' Ile-de-France

Affaire suivie par : Bureau des licences

Tél : 01 56 06 52 19/ 52 20/ 52 21/ 52 28

Réf : 2-1051052

Monsieur Pierrick-Philippe
HAMIAUX
SARL SUR MESURE
SPECTACLES
41 rue du Moulin Fidel
92350 LE PLESSIS ROBINSON

Paris, le 21 OCT. 2014

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la licence d'entrepreneur de spectacles que vous avez sollicitée vous est accordée après avis de la commission régionale du 2 octobre 2014.

Cette licence vous est attribuée pour une durée de trois ans à compter de la date de l'arrêté.

Je vous rappelle que le non-respect des obligations légales et réglementaires, notamment à l'égard des organismes de recouvrement des cotisations sociales peut être un motif de retrait de licence. De même il vous est demandé de bien vouloir contacter les organismes de droits d'auteurs si nécessaire.

Le renouvellement des licences étant soumis à l'avis d'une commission qui se réunit trois fois par an, il conviendra de reprendre contact avec la direction régionale des affaires culturelles environ 6 mois avant la date d'expiration mentionnée sur l'arrêté, afin d'éviter une rupture de validité.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris
et par délégation,
pour la Directrice régionale des affaires culturelles
Chef du bureau
des licences d'entrepreneur
de spectacles vivants

Isabelle du Raquet